
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 novembre 2013
14 h**

**Séance tenue le mardi 26 novembre 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, M. Michel Bissonnet, M. Claude Dauphin et M. Luis Miranda.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et souligne le décès, le 21 novembre dernier de M. Maurice Vachon, lutteur professionnel de renommée internationale. Au nom des membres du conseil, il souhaite ses plus sincères condoléances à la famille Vachon et rend hommage à ce grand homme en observant une minute de recueillement.

Par monsieur Frantz Benjamin

--- Dépôt du plan de banquet dédié aux membres du conseil.

Le président du conseil souhaite la bienvenue aux trois nouveaux élus récemment assermentés, soit Madame Lorraine Pagé, M. Sylvain Ouellet et M. Domenico Moschella. Il remercie encore les membres pour la confiance témoignée lors de sa nomination en tant que président du conseil et souhaite que les débats se déroulent de manière respectueuse. Il remercie sa collègue, la conseillère Érika Duchesne, qui le secondera dans ses tâches en tant que vice-présidente du conseil ainsi que toute l'équipe du Bureau de la présidence pour leur support.

Il informe les membres qu'une copie du livre soulignant les 100 ans des Archives de la Ville de Montréal a été distribuée ainsi qu'une note explicative pour la prise de photo de la carte d'identité. Il souligne les anniversaires de naissance du mois de novembre des conseillers et conseillères Chantal Rossi, Giovanni Rapanà, Jean-François Cloutier, Marie Cinq-Mars, Richard Ryan et Jean-François Parenteau. Il salue le conseiller à l'éthique, Me Guy Gilbert, présent dans les estrades. Il cède la parole à la conseillère Manon Gauthier qui encourage les membres à bien vouloir arborer le ruban blanc distribué pour témoigner leur solidarité contre la violence faite aux femmes

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Nomination du futur président de la Société de transport de Montréal et assurance qu'il aura toutes les qualités pour mener à bien les dossiers prioritaires de la Société
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Site considéré pour accueillir l'usine de compostage dans l'Est – Importance d'un centre de prétraitement
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Justifier la nomination d'un non-élu à la présidence de la Société de transport de Montréal et ce qui le qualifie pour ce poste
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Normes établies pour la dotation des arrondissements et importance que l'administration démontre de l'ouverture aux projets de qualité présentés par les arrondissements
M. Peter McQueen	M. Aref Salem	CUSM - Mesures pour s'assurer que le gouvernement du Québec respectera son engagement en ce qui concerne le financement du plan original pour des accès pour les personnes à mobilité réduite à la station de métro Vendôme
M. Marvin Rotrand	M. Pierre Desrochers	Tenir compte de la capacité de payer des contribuables dans le budget 2014 afin que les augmentations ne dépassent pas l'inflation – Étalement des rôles fonciers sur plusieurs années
M. Alex Norris	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Mesures pour corriger la performance de Montréal en matière de lobbyisme – Mise à jour du Code de conduite des élus et des fonctionnaires
Mme Érika Duchesne	M. Aref Salem (M. Marvin Rotrand)	Maintien du tarif préférentiel « L » à garantir à la Société de transport de Montréal

À 14 h 43, le président du conseil indique que les 45 minutes allouées à la période de questions des membres sont écoulées. La conseillère Elsie Lefebvre demande une prolongation de la période de questions, appuyée du conseiller Alex Norris. Le leader de la majorité exprime le souhait d'établir des règles claires pour ce mandat. Le président du conseil autorise la prolongation de 15 minutes de la période de questions des membres sans passer au vote.

M. François Limoges	M. Denis Coderre	Urgence de procéder à la création d'un poste d'inspecteur général – Rapatrier la ligne éthique du bureau du contrôleur général au bureau du vérificateur général
---------------------	------------------	--

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre	Impacts de l'abolition du tarif préférentiel « L » sur les coûts d'exploitation de la Société de transport de Montréal – Motion d'urgence visant à conserver le tarif préférentiel
Mme Elsie Lefebvre	M. Denis Coderre	Aménagement des ruelles blanches et demande d'appui pour l'établissement d'aires de jeux pour les enfants et toute la famille
M. Richard Ryan	M. Aref Salem	Suivi de la motion adoptée par le conseil il y a environ deux ans visant à assurer la sécurité des cyclistes et piétons qui utilisent les passages à niveau du CP

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 15 h 01.

CM13 1051

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- ***période de questions des membres du conseil (02)*;***
- ***les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

****Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant les articles 80.01 (30.01), 80.01 (42.01) et 80.01 (51.02).

Un débat restreint s'engage.

À 15 h 03, le leader de la majorité souligne la présence de Mme Mélanie Joly au balcon.

À 15 h 03, le leader de l'opposition officielle propose l'ajout d'une motion d'urgence pour le maintien du tarif L à la Société de transport de Montréal à l'ordre du jour.

Le leader de la majorité convient de reconsidérer cette proposition d'ajout à une phase ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 04,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de modifier la séquence de l'ordre du jour de manière à étudier immédiatement l'article 51.02.

La proposition est agréée.

CM13 1052

Nomination d'un membre au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2013 par sa résolution CE13 1724;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de nommer monsieur Maxime Le Breton, pour le secteur Est, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en novembre 2016, en remplacement de monsieur David Nelson.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix des membres).

51.02 1136467001

CM13 1053

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2013

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 novembre 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM13 1054

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 septembre 2013

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 septembre 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 novembre 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader du comité exécutif dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 26 août au 3 novembre 2013.

Un débat s'engage.

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 26 août au 3 novembre 2013.

Un débat s'engage.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 26 août au 3 novembre 2013.

Un débat s'engage.

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

Le leader du comité exécutif dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA13 170383 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Motion - Rôle d'évaluation 2014-2016 et taxes foncières.

- 5.02 Résolution CA13 190309 du conseil d'arrondissement de Lachine concernant Aéroports de Montréal (ADM).
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Aucun document n'est déposé

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013.

CM13 1055

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2013

Le leader de la majorité dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2013, et le conseil en prend acte.

07.02 1132904007

CM13 1056

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2014

Le leader de la majorité dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2014, et le conseil en prend acte.

07.03 1132904006

CM13 1057

Dépôt de la résolution du comité exécutif CE13 1723 relative aux modifications à la Charte de la Ville Montréal en vue de la création du poste d'inspecteur général (1133027002)

Le leader de la majorité dépose la résolution CE13 1723 relative aux modifications à la *Charte de la Ville Montréal* en vue de la création du poste d'inspecteur général, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 15 h 28, le leader de la majorité dépose une copie du sommaire 113302 7002 – Création du poste d'inspecteur général.

07.04 1133027002

7.05 Déclarations d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM13 1058**Dépôt de l'avis de désignation d'autres leaders, conformément à l'article 13 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)**

Le leader de la majorité dépose l'avis de désignation de monsieur Normand Marinacci à titre de leader du parti Vrai changement pour Montréal – Groupe Mélanie Joly, conformément à l'article 13 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), et le conseil en prend acte.

07.06

CM13 1059**Dépôt de la liste modifiée des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération**

Le maire dépose la liste modifiée des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération soit :

- Monsieur Harout Chitilian en remplacement de monsieur Jean-Marc Gibeau;
- Monsieur Pierre Desrochers en remplacement de monsieur Jean-François Parenteau;
- Monsieur Aref Salem en remplacement de monsieur Pierre Gagnier;

et le conseil en prend acte.

07.07

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM13 1060**Déclaration sur la réaffirmation du principe en faveur d'une laïcité à l'image de Montréal**

Attendu que le conseil municipal de Montréal à son assemblée du 26 août 2013 a adopté à l'unanimité une motion affirmant son soutien aux objectifs universels prônés par une laïcité inclusive afin de construire un espace public qui soit à l'image du Montréal et du Québec du XXI^e siècle et rassemble les Montréalais de toutes convictions et de toutes origines;

Attendu que le gouvernement du Québec vient de déposer le projet de loi 60 visant l'adoption de la Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement;

Attendu que la neutralité de l'État est une composante essentielle d'une démocratie qui assure à ses citoyens une liberté de conscience et de religion et garantit que l'État n'impose aucune option spirituelle, politique ou religieuse à ses citoyens;

Attendu que ce principe de neutralité de l'État fait partie intégrante du droit à l'égalité entre citoyens protégé par nos chartes des droits et libertés;

Attendu que, conformément à l'article premier de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, Montréal est un espace de vie où doivent être promues la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion et l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens;

Attendu que le fait français et la diversité des cultures sont au cœur de l'identité, de l'histoire et de la richesse de Montréal;

Attendu que l'article 12 de la Charte montréalaise rappelle que le caractère cosmopolite de Montréal représente une richesse mise en valeur par la promotion de l'inclusion et de relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes les origines;

Attendu que plus de 70 % de l'immigration internationale au Québec s'établit dans l'agglomération de Montréal et que le caractère cosmopolite de la métropole constitue un de ses atouts majeurs, notamment en termes d'attractivité et de rayonnement international;

Attendu qu'il est souhaitable d'éviter tout dérapage mettant en péril notre capacité de vivre ensemble de façon harmonieuse et de nous réunir autour de ce qui fonde les spécificités de Montréal;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que le conseil municipal réaffirme son soutien aux objectifs universels prônés par une laïcité inclusive afin de construire un espace public qui soit à l'image du Montréal et du Québec du XXI^e siècle et rassemble les Montréalais de toutes convictions et de toutes origines.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 15 h 48, le conseil débute l'étude des dossiers d'agglomération en orientation.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1061

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Louis Hébert Uniforme inc. pour la fourniture des vêtements de protection individuelle contre les arcs et les chocs électriques - Appel d'offres public 13-12985 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande des vêtements de protection individuelle contre les arcs et les chocs électriques;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Louis Hébert Uniforme inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12985 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1136135008
80.01 (20.01)

CM13 1062

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour la construction de trottoir monolithe, de revêtement de béton, de mail central, de pavés de granit, le planage, la réfection de chaussée rigide, l'éclairage et la signalisation lumineuse dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'intersection de l'avenue Vincent-D'Indy, dans l'arrondissement d'Outremont (Développement du réseau cyclable 2013) - Dépense totale de 432 523,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 263802 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 432 523,70 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoir monolithe, revêtement de béton, mail central, pavés de granit, planage, réfection de chaussée rigide, éclairage et signalisation lumineuse dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'intersection de l'avenue Vincent-D'Indy (Développement du réseau cyclable 2013), dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 363 523,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 263802;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1134822062
80.01 (20.02)

CM13 1063

Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture sur demande d'essence super et diesel arctique (CG11 0451), à la compagnie 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an - Appel d'offres 11-11737 (2 soum.) / Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel (CG12 0479) à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), contrat se terminant le 21 décembre 2015, avec deux options de prolongation d'un an - Appel d'offres public STM 4284-06-12-54 (3 soum.) / Approuver un projet de convention de cession et de consentement à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super et diesel arctique (CG11 0451) à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an ;
- 2 - d'approuver à cette fin un projet de convention de cession et de consentement entre la Ville de Montréal, TransMontaigne Marketing Canada inc. et 1714141 Alberta Ltd établissant les conditions et modalités de cette cession ;
- 3 - d'autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel (CG12 0479) à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), contrat se terminant le 21 décembre 2015, avec deux options de prolongation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

1135317002
80.01 (20.03)

CM13 1064

Autoriser la prolongation de l'entente cadre conclue avec Chemise Empire Ltée (CG11 0444), pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois supplémentaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Chemise Empire Ltée (CG11 0444), pour une période de douze mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11354;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1135281004
80.01 (20.04)

CM13 1065

Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition de renouvellement en date du 12 septembre 2013 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130206008
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1066

Approuver un projet de convention pour une durée de 2 ans, sans contrepartie financière, avec le groupe Scouts du 122^{ième} Marie-Reine de La Paix, organisme sans but lucratif, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales 2014 et 2015, de la mi-décembre à la mi-mars, au Château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention pour une durée de 2 ans, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Groupe Scouts du 122^{ième} Marie-Reine de La Paix, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales 2014 et 2015, de la mi-décembre à la mi-mars, au Château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

1133277001
80.01 (20.06)

CM13 1067

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (Maximo), pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 438 623,09 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (Maximo), pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 438 623,09 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 novembre 2013 ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133490003
80.01 (20.07)

CM13 1068

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 8 systèmes de suivi environnemental (surverses), pour une somme maximale de 999 638,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3277 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique, pour la construction de 8 systèmes de suivi environnemental (surverses) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 999 638,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3277;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133334021
80.01 (20.08)

CM13 1069

Autoriser une dépense additionnelle de 254 320 \$ USD (264 162,18 \$ CAD) pour la fourniture d'un service de techniciens pour le système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de cinq ans, du 29 novembre 2013 au 28 novembre 2018, dans le cadre du contrat intervenu entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285 modifié par CG13 0121), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177 \$ USD (2 618 746,55 \$ CAD) à 2 775 497 \$ USD (2 882 908,73 \$ CAD)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 254 320 \$ USD (264 162,18 \$ CAD), taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, pour une période de cinq ans, du 29 novembre 2013 au 28 novembre 2018, dans le cadre du contrat intervenu entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG13 0121), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177 \$ USD (2 618 746,55 \$ CAD) à 2 775 497 \$ USD (2 882 908,73 \$ CAD) (taxes incluses);
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément au 1^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de retour au comité exécutif.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix la proposition de retour au comité exécutif et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 25

Contre : 30

Le président du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Gadoury et Plante rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01 (20.09).

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.09) et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 36

Contre : 19

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (20.09) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1130206006
80.01 (20.09)

CM13 1070

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques pour une somme maximale de 162 299,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13129 - (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire Groupe CHB-IBI inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques, pour une somme maximale de 162 299,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13109 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1136218015 (20.10)

CM13 1071

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de deux prolongations de douze mois chacune, avec Produits Chimiques CCC ltée, pour la fourniture et la livraison sur demande de charbon activé CALGON WPL, en vrac, utilisé pour les usines d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire - Appel d'offres public 13-12742 (2 soum. / 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de deux prolongations de douze mois chacune, aux mêmes conditions, pour la fourniture, sur demande, de charbon activé CALGON WPL, en vrac, pour le traitement de l'eau potable ;
- 2 - d'accorder à Produits Chimiques CCC ltée, seul soumissionnaire conforme pour l'article 18, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12742 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1134119008
80.01 (20.11)

Article 80.01 (30.01) - Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chap. Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (fossé, bordures, trottoirs, lampadaires) dans le cadre du projet domiciliaire Val des Bois Phase 3C à L'Île-Bizard

Retiré (voir article 3.01).

Article 80.01 (42.01) - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport

Retiré (voir article 3.01).

CM13 1072

Désignation du président d'assemblée du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Gilles Deguire à titre de président du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

Article 80.01 (50.02) - Désignation du vice-président d'assemblée du conseil d'agglomération

Retiré (voir article 3.01).

CM13 1073

Désignation du porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Alan DeSousa à titre de porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.03)

Article 80.01 (51.04)

Nominations à la Société de transport de Montréal

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Anie Samson

1 - de nommer les membres suivants à la Société de transport de Montréal :

- Monsieur Francesco Miele;
- Monsieur Jean-François Parenteau;
- Madame Nathalie Pierre-Antoine;
- Madame Marie Plourde;
- Monsieur Marvin Rotrand;
- Monsieur Pierre Gagnier;

2 - de nommer les personnes suivantes représentant les membres usagers au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal soit :

- Madame Claudia Lacroix-Perron, pour le transport en commun;
- Monsieur Philippe Schnobb, pour le transport en commun;
- Madame Marie Turcotte, pour le transport adapté;

3 - de désigner, parmi les membres ci-haut mentionnés, M. Philippe Schnobb à titre de président, et M. Marvin Rotrand à titre de vice-président de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

À 16 h 58, le leader de la majorité soulève un point d'ordre quant aux remarques du Chef de l'opposition officielle concernant le futur président de la Société de transport de Montréal et le responsable du dossier des transports au comité exécutif. Le président du conseil demande la poursuite des débats dans la sérénité et le respect des intervenants.

À 17 h, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 novembre 2013
14 h**

**Séance tenue le mardi 26 novembre 2013 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, M. Michel Bissonnet, M. Claude Dauphin et M. Luis Miranda.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marie Cinq-Mars et M. Jean-François Cloutier.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (51.04) :

M. Benoit Dorais.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (51.04) :

Mme Anne-Marie Sigouin.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre	Sécurité ferroviaire - obligation aux compagnies ferroviaires de divulguer les matières dangereuses qui transitent sur le territoire
M. René Delbuguet	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Augmentation importante du compte de taxes en 4 ans et meilleur contrôle des dépenses pour les maintenir au niveau de 2012
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Indiquer sur le compte de taxes le coût des services et le nombre de personnes desservies / Propositions sur le contrôle des dépenses
M. Thomas Villeneuve	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (M. Luc Ferrandez)	Article 44.01 – Justification de l'implantation cette taxe abusive / Règlement jugé discriminatoire avec des effets pervers pour les occupants de propriété indivise
M. François Marcil	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Limitation des usages sur les pistes cyclables / Examiner les dimensions de sécurité et de flexibilité dans l'application du règlement pour tenir compte des coureurs
M. Alexandre Émond	M. Denis Coderre	Revoir le règlement sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport et permettre des pistes cyclables multifonctions / Ne pas appliquer le règlement en hiver
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Surévaluation des propriétés à Montréal - moduler la référence au marché / Consultation publique demandée pour analyser des mesures pour atténuer les impacts du nouveau rôle
M. Pierre Bocage	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Augmentation du compte de taxes au niveau de l'inflation - respect de la capacité de payer des contribuables montréalais / Engagement de l'Administration à cet égard
Mme Nathacha Alexandroff	M. Denis Coderre (M. Benoit Dorais)	Camionnage dans les quartiers résidentiels de Pointe-Saint-Charles - problème de poussière / Faire appliquer les règlements
M. Francisco Moreno	M. Denis Coderre	Nomination à la Société de transport de Montréal – qualifications et compétence du candidat retenu
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Imposer les réserves foncières afin de permettre la construction de logements sociaux et abordables / Sommes allouées au développement social
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Accessibilité universelle de la station de métro Vendôme avec la venue du CUSM / Installation d'ascenseurs requise Dépôt d'un document par M. Marvin Rotrand
M. Pierre Letarte	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	État de situation de l'enquête interne sur l'agent Stéphanie Trudeau (matricule 728)

À 19 h 58

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de quelques minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Meriem Azzout	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Augmentation des valeurs au rôle d'évaluation et spéculation
Mme Asma Etili	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Justesse des critères d'évaluation foncière / Dette de la ville et emprunts

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 06.

À 20 h 07, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (51.04).

CM13 1074 (suite)

Nominations à la Société de transport de Montréal

Le débat se poursuit.

À 20 h 51, le leader de l'opposition officielle propose de scinder l'adoption de l'article 80.01 (51.04) en deux parties, conformément à l'article 82 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*. Le président du conseil, après avoir entendu les arguments des conseillers, considère que la proposition relative aux nominations à la Société de transport de Montréal forme un tout et qu'il n'y a pas lieu de voter distinctement la désignation du président de la Société.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (51.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Rotrand, Hénault et Searle (31)

Votent contre: Madames et messieurs Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Ferrandez, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Limoges, Caldwell, Downey, Sauvé, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan et Deschamps (24)

Résultat: En faveur : 31
Contre : 24

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (51.04) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (51.04)

CM13 1075

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal :

- Madame Andrée Hénault;
- Monsieur Lionel Perez;
- Monsieur Claude Dauphin;
- Monsieur Gilles Deguire;
- Madame Marie Cinq-Mars;
- Madame Catherine Clément-Talbot;
- Madame Chantal Rouleau;
- Monsieur Alan DeSousa;
- Monsieur Aref Salem;
- Madame Manon Gauthier;
- Monsieur Pierre Desrochers;

lesquels s'ajoutent à monsieur Denis Coderre qui, d'office, en est président, conformément aux dispositions des articles 4 et 14 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (L.R.Q., c. C-37.01).

2- de recommander à la Communauté métropolitaine de Montréal la nomination des personnes suivantes à titre de membres du comité exécutif :

- Monsieur Alan DeSousa;
- Monsieur Gilles Deguire;
- Monsieur Claude Dauphin;

lesquels s'ajoutent à monsieur Denis Coderre qui, d'office, en est membre et président, conformément aux dispositions des articles 34 et 36 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (L.R.Q., c. C-37.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.06) et 51.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1076

Nominations aux commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de nommer les membres suivants à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :

- Madame Michèle D. Biron
- Monsieur Richard Ryan
- Madame Nathalie Pierre-Antoine
- Monsieur Manuel Guedes
- Monsieur Pierre L'Heureux
- Deux représentants des villes liées

de désigner, parmi ceux-ci, Mme Michèle D. Biron à titre de présidente de cette commission et M. Richard Ryan à titre de vice-président.

2- de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- Monsieur Giovanni Rapanà
- Madame Louise Mainville
- Madame Lili-Anne Tremblay
- Madame Sylvia Lo Bianco
- Monsieur Yves Gignac
- Deux représentants des villes liées

de désigner, parmi ceux-ci, M. Giovanni Rapanà à titre de président de cette commission et Mme Louise Mainville à titre de vice-présidente.

3- de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise :

- Monsieur Benoit Dorais
- Madame Sylvia Lo Bianco
- Madame Mary Deros
- Monsieur Richard Guay
- Madame Marie-Ève Brunet
- Deux représentants des villes liées

de désigner, parmi ceux-ci, M. Benoit Dorais à titre de président de cette commission et Mme Sylvia Lo Bianco à titre de vice-présidente.

4- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'examen des contrats :

- Madame Émilie Thuillier
- Monsieur Jean-Marc Gibeau
- Madame Sylvia Lo Bianco
- Madame Lili-Anne Tremblay
- Monsieur Richard Celzi
- Deux représentants des villes liées

de désigner, parmi ceux-ci, Mme Émilie Thuillier à titre de présidente de cette commission et M. Jean-Marc Gibeau à titre de vice-président.

5- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :

- Madame Elsie Lefebvre
- Monsieur Dominic Perri
- Madame Marie-Ève Brunet
- Monsieur Gilles Déziel
- Madame Catherine Clément-Talbot
- Deux représentants des villes liées

de désigner, parmi ceux-ci, Mme Elsie Lefebvre à titre de présidente de cette commission et M. Dominic Perri à titre de vice-président.

6- de nommer les membres suivants à la Commission sur les finances et l'administration :

- Monsieur Alan DeSousa
- Monsieur Guillaume Lavoie
- Monsieur Manuel Guedes
- Monsieur Yves Gignac
- Monsieur Richard Celzi
- Deux représentants des villes liées

de désigner, parmi ceux-ci, M. Alan DeSousa à titre de président de cette commission et M. Guillaume Lavoie à titre de vice-président.

7- de nommer les membres suivants à la Commission sur les transports et les travaux publics :

- Monsieur Michel Bissonnet
- Monsieur Alex Norris
- Madame Suzanne Décarie
- Madame Mary Deros
- Madame Monica Ricourt
- Deux représentants des villes liées

de désigner, parmi ceux-ci, M. Michel Bissonnet à titre de président de cette commission et M. Alex Norris à titre de vice-président.

8- de nommer les membres suivants à la Commission de la sécurité publique :

- Madame Anie Samson
- Monsieur François Limoges
- Madame Monica Ricourt
- Monsieur Gilles Déziel
- Madame Catherine Clément-Talbot
- Monsieur Luis Miranda
- Deux représentants des villes liées

M. Samir Rizkalla siège également sur cette commission, à titre de représentant du gouvernement du Québec.

de désigner, parmi ceux-ci, Mme Anie Samson à titre de présidente de cette commission et M. François Limoges à titre de vice-président.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1077**Nominations aux Commissions permanentes**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1- de nommer les membres suivants à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :

- Madame Michèle D. Biron
- Monsieur Richard Ryan
- Madame Nathalie Pierre-Antoine
- Monsieur Manuel Guedes
- Monsieur Pierre L'Heureux
- Madame Mary Deros
- Madame Marie Cinq-Mars
- Madame Anne-Marie Sigouin
- Monsieur Jean-François Cloutier
- Deux représentants des villes liées à être désignés par le conseil d'agglomération

de désigner, parmi ceux-ci, Mme Michèle D. Biron à titre de présidente, M. Richard Ryan à titre de vice-président ainsi qu'un représentant d'une ville liée à être désigné par le conseil d'agglomération.

2- de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- Monsieur Giovanni Rapanà
- Madame Louise Mainville
- Madame Lili-Anne Tremblay
- Madame Sylvia Lo Bianco
- Monsieur Yves Gignac
- Monsieur Maurice Cohen
- Monsieur Richard Deschamps
- Monsieur Jeremy Searle
- Monsieur Peter McQueen
- Deux représentants des villes liées à être désignés par le conseil d'agglomération

de désigner, parmi ceux-ci, M. Giovanni Rapanà à titre de président, Mme Louise Mainville à titre de vice-présidente ainsi qu'un représentant d'une ville liée à être désigné par le conseil d'agglomération.

3- de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise :

- Monsieur Benoit Dorais
- Madame Sylvia Lo Bianco
- Madame Mary Deros
- Monsieur Richard Guay
- Madame Marie-Ève Brunet
- Madame Chantal Rossi
- Madame Lorraine Pagé
- Madame Sophie Thiébaud
- Monsieur Sterling Downey
- Deux représentants des villes liées à être désignés par le conseil d'agglomération

de désigner, parmi ceux-ci, M. Benoit Dorais à titre de président, Mme Sylvia Lo Bianco à titre de vice-présidente ainsi qu'un représentant d'une ville liée à être désigné par le conseil d'agglomération.

4- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'examen des contrats :

- Madame Émilie Thuillier
- Monsieur Jean-Marc Gibeau
- Madame Sylvia Lo Bianco
- Madame Lili-Anne Tremblay
- Monsieur Richard Celzi
- Monsieur Pierre Gagnier
- Monsieur Richard Deschamps
- Monsieur Jean-François Cloutier
- Madame Marianne Giguère
- Deux représentants des villes liées à être désignés par le conseil d'agglomération

de désigner, parmi ceux-ci, Mme Émilie Thuillier à titre de présidente, M. Jean-Marc Gibeau à titre de vice-président ainsi qu'un représentant d'une ville liée à être désigné par le conseil d'agglomération.

5- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :

- Madame Elsie Lefebvre
- Monsieur Dominic Perri
- Madame Marie-Ève Brunet
- Monsieur Gilles Déziel
- Madame Catherine Clément-Talbot
- Madame Michèle D. Biron
- Madame Michelle Di Genova Zammit
- Madame Maja Vodanovic
- Monsieur Sylvain Ouellet
- Deux représentants des villes liées à être désignés par le conseil d'agglomération

de désigner, parmi ceux-ci, Mme Elsie Lefebvre à titre de présidente, M. Dominic Perri à titre de vice-président ainsi qu'un représentant d'une ville liée à être désigné par le conseil d'agglomération.

6- de nommer les membres suivants à la Commission sur les finances et l'administration :

- Monsieur Alan DeSousa
- Monsieur Guillaume Lavoie
- Monsieur Manuel Guedes
- Monsieur Yves Gignac
- Monsieur Richard Celzi
- Monsieur Dominic Perri
- Madame Laura Palestini
- Madame Justine McIntyre
- Madame Laurence Lavigne-Lalonde
- Deux représentants des villes liées à être désignés par le conseil d'agglomération

de désigner, parmi ceux-ci, M. Alan DeSousa à titre de président, M. Guillaume Lavoie à titre de vice-président ainsi qu'un représentant d'une ville liée à être désigné par le conseil d'agglomération.

7- de nommer les membres suivants à la Commission sur les transports et les travaux publics :

- Monsieur Michel Bissonnet
- Monsieur Alex Norris
- Madame Suzanne Décarie
- Madame Mary Deros
- Madame Monica Ricourt
- Monsieur Maurice Cohen
- Monsieur Pierre L'Heureux
- Monsieur Steve Shanahan
- Monsieur Craig Sauvé
- Deux représentants des villes liées à être désignés par le conseil d'agglomération

de désigner, parmi ceux-ci, M. Michel Bissonnet à titre de président, M. Alex Norris à titre de vice-président ainsi qu'un représentant d'une ville liée à être désigné par le conseil d'agglomération.

8- de nommer les membres suivants à la Commission de la présidence du conseil :

- Monsieur Frantz Benjamin
- Monsieur Francesco Miele
- Madame Valérie Plante
- Monsieur Michel Bissonnet
- Madame Andrée Hénault
- Monsieur Giovanni Rapanà
- Monsieur Jean-Marc Gibeau
- Monsieur Normand Marinacci
- Monsieur Marc-André Gadoury

de désigner, parmi ceux-ci, M. Frantz Benjamin à titre de président, M. Francesco Miele et Mme Valérie Plante à titre de vice-présidents.

9- de recommander au conseil d'agglomération de nommer les membres suivants à la Commission de la sécurité publique :

- Madame Anie Samson
- Monsieur François Limoges
- Madame Monica Ricourt
- Monsieur Gilles Déziel
- Madame Catherine Clément-Talbot
- Monsieur Luis Miranda
- Deux représentants des villes liées à être désignés par le conseil d'agglomération

M. Samir Rizkalla siège également sur cette commission, à titre de représentant du gouvernement du Québec;

de recommander au conseil d'agglomération de désigner, parmi ceux-ci, Mme Anie Samson à titre de présidente, M. François Limoges à titre de vice-président ainsi qu'un représentant d'une ville liée à être désigné par le conseil d'agglomération.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1078

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède au Groupe Cammisano inc. des terrains situés au sud de la rue Sherbrooke Est, de part et d'autre de la 91^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à des fins de développement résidentiel, et ce, sans compensation monétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2013 par sa résolution CE13 1668;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède au Groupe Cammisano inc. des terrains constitués des lots 5 102 686, 5 102 688, 5 102 689 et 5 102 691 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Sherbrooke Est, de part et d'autre de la 91^e Avenue, d'une superficie de 1 560 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à des fins de développement résidentiel, et ce, sans compensation monétaire, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1121195011

CM13 1079

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du pont Le Gardeur pour une période de 10 ans, renouvelable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2013 par sa résolution CE13 1711;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente inter-municipale entre la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du pont Le Gardeur;
- 2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville, la dite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1130541004

CM13 1080

Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Pattison Outdoor advertising LP, un espace pour la structure d'une enseigne publicitaire situé au 2269, rue Viau, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2013, moyennant un loyer total de 15 720,42 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2013 par sa résolution CE13 1713;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

- 1 - d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Pattison Outdoor advertising LP, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2013, un espace pour la structure d'une enseigne publicitaire, situé au 2269, rue Viau à des fins d'enseigne moyennant un loyer total de 15 720,42 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote à main levée sur l'article 20.03.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 20.03 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 29

Contre : 23

Le président du conseil déclare l'article 20.03 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.03 1134069010

CM13 1081

Abroger la résolution CM10 0197 adoptée le 22 mars 2010, visant à approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Syndicat de la copropriété du 2610 à 2630 rue Anne-Hébert Montréal et de l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine une servitude de passage et d'utilités publiques, constituée d'une partie des lots 3 858 204 et 4 239 319 du cadastre du Québec, d'une superficie de 786,8 et de 45,9 mètres carrés, à titre gratuit, afin d'apporter des modifications au projet d'acte de servitude initialement préparé par la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2013 par sa résolution CE13 1716;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'abroger la résolution CM10 0197, adoptée le 22 mars 2010, visant à approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Syndicat de la copropriété du 2610 à 2630, rue Anne-Hébert Montréal et de l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine une servitude de passage et d'utilités publiques, constituée d'une partie des lots 3 858 204 et 4 239 319 du cadastre du Québec, d'une superficie de 786,8 et de 45,9 mètres carrés, à titre gratuit, afin d'apporter des modifications au projet d'acte de servitude initialement préparé par la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1133642003

CM13 1082

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, à des fins de guichet automatique, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5580, chemin Upper-Lachine, d'une superficie d'environ 12,11 mètres carrés, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2013, moyennant un loyer total de 19 260 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2013 par sa résolution CE13 1714;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2013, un local d'une superficie d'environ 12,11 mètres carrés, situé au 5580, chemin Upper-Lachine à Montréal, à des fins d'un guichet automatique, moyennant un loyer total de 19 260,00 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2- d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1134733004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1083

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* en vue du branchement, au réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle, pour le compte de la compagnie Ateliers Pierre Primcar inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 octobre 2013 par sa résolution CE13 1643;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle, pour le compte de la compagnie Ateliers Pierres Primcar inc.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1134820009

CM13 1084

Accepter la demande de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public pour la place Raymond-Plante

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 octobre 2013 par sa résolution CE13 1640;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'accepter la demande de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de tenir un concours sur invitation d'art public à la place Raymond-Plante, de négocier et de conclure un contrat avec le lauréat, et ce, à même les crédits en provenance du Service de la qualité de vie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1130552004

CM13 1085

Autoriser le renouvellement du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal pour une période de 3 ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2013 par sa résolution CE13 1725;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1- d'autoriser le renouvellement, pour une période de 3 ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 104 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1136032001

CM13 1086

Modifier le budget de la Ville afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles d'une somme de 47 034,02 \$ faisant suite à la vente de véhicules à l'encan

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 octobre 2013 par sa résolution CE13 1645;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de modifier la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 47 034,02 \$ faisant suite à la vente de véhicules à l'encan, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1130493016

CM13 1087

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Roxboro (550 et ses modifications)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Roxboro (550 et ses modifications) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1122690003

CM13 1088

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires souterraines pour un tronçon du boulevard Thimens, à l'est du boulevard Pitfield (06-047)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires souterraines pour un tronçon du boulevard Thimens, à l'est du boulevard Pitfield (06-047) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1134309002

CM13 1089

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant, avant le 1^{er} janvier 2009, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par des règlements adoptés par le conseil d'agglomération (09-016)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant, avant le 1^{er} janvier 2009, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par des règlements adoptés par le conseil d'agglomération (09-016) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1134309003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1090

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable et de prolongement du réseau d'égouts sur la rue des Ormes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable et de prolongement du réseau d'égouts sur la rue des Ormes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013, par sa résolution CE13 1436;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable et de prolongement du réseau d'égouts sur la rue des Ormes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1130364001

Règlement 13-049

CM13 1091

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013, par sa résolution CE13 1434;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1124637015

Règlement 13-031-1

CM13 1092

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1513;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1133027001

Règlement 08-046-1

CM13 1093

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12-049) »

Vu la résolution CM13 0848 de l'assemblée du conseil municipal du 26 août 2013, adoptant comme projet de règlement P-12-049-1 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12-049) »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 septembre 2013, à la salle Le Plateau située au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 14 août et du 16 octobre 2013, par ses résolutions CE13 1234 et CE13 1633;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1- de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 septembre 2013 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12-049) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1135924002

Règlement 12-049-1

CM13 1094

Nommer le parc du Lotier dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2013 par sa résolution CE13 1586;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de nommer « parc du Lotier » le parc situé au centre de la boucle formée par la rue de l'Achillée, au nord de la rue du Celtis, constitué du lot 3 780 729 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1134521014

CM13 1095

Nommer le prolongement de la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2013 par sa résolution CE13 1729;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Craig Sauvé

Et résolu :

de nommer « rue Basin » la partie de voie publique constituée du lot 4 498 991 du cadastre du Québec qui forme le prolongement des deux parties actuellement disjointes de la rue Basin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1134521017

CM13 1096

Nomination de membre au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2013 par sa résolution CE13 1581;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de nommer M. Richard Tassé, employé cadre de l'arrondissement d'Anjou, à titre de membre représentant l'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, pour la période du 11 septembre 2013 au 15 janvier 2014, en remplacement de M^{me} Andrée Duquette.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1133327018

CM13 1097

Motion de l'opposition officielle pour encadrer l'embauche d'un inspecteur général

Attendu que la mission de l'inspecteur général consistera à détecter, enquêter sur, prévenir et éliminer la corruption, la fraude, les activités criminelles, les conflits d'intérêt et les abus de pouvoir au sein de l'appareil municipal;

Attendu que le rôle et les pouvoirs de l'inspecteur général devront être soumis à l'approbation du Gouvernement du Québec et devront être enchâssés dans la Loi sur les cités et villes;

Attendu que les pouvoirs d'enquête de l'inspecteur général le positionneront dans un rôle de premier plan d'une importance primordiale pour une gestion saine et intègre de la Ville, tout comme le vérificateur général;

Attendu que la mission de l'inspecteur général s'apparente à celle du vérificateur général;

Attendu que le vérificateur général est nommé par résolution adoptée aux deux tiers des voix des membres du conseil;

Attendu que le vérificateur général est nommé pour un mandat de 7 ans;

Attendu qu'une personne ne peut agir comme vérificateur général si elle est membre du conseil de la Ville ou d'un conseil d'arrondissement; qu'elle soit un associé d'un membre d'un de ces conseils; qu'elle ait, par elle-même ou son associé, un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la Ville; ou qu'elle soit une personne morale dont la municipalité ou un mandataire de celle-ci détient plus de 50 % des parts ou actions votantes en circulation ou nomme plus de 50 % des membres du conseil d'administration;

Attendu que le vérificateur général doit divulguer, dans tout rapport qu'il produit, une situation susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et les devoirs de sa fonction;

Attendu que le budget de la municipalité doit comprendre un crédit pour le versement au vérificateur général d'une somme destinée au paiement des dépenses relatives à l'exercice de ses fonctions;

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Richard Bergeron

que le conseil municipal établisse les règles encadrant l'embauche d'un inspecteur général en s'inspirant des dispositions sur la nomination par résolution adoptée aux deux tiers des voix des membres du conseil, sur la durée du mandat, sur l'inhabilité d'occuper le poste, sur la divulgation des intérêts et sur les dépenses de fonctionnement qui sont incluses dans l'article 107 de la *Loi des cités et villes* pour l'embauche du vérificateur général.

Un débat s'engage.

Le maire propose de reporter l'article 65.01 à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément au 2^o alinéa de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de Régie interne du conseil municipal (06-051)*;

La proposition est agréée.

Le président du conseil déclare la proposition de report adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 22 h, du consentement unanime des membres présents, le leader de l'opposition officielle dépose une motion d'urgence.

CM13 1098

Ajout - Motion demandant au gouvernement du Québec d'agir concernant les hausses des tarifs d'électricité qui affecteront la STM

Attendu que la Régie de l'énergie prévoit, en janvier 2014, le retrait du tarif « L » à plusieurs commerces et institutions, dont fait partie la Société de transport de Montréal (STM);

Attendu que cet avantage tarifaire permettait à la STM d'épargner 560 000 \$ annuellement;

Attendu que, de surcroît, Hydro-Québec facturera 400 000 \$ supplémentaires à la STM si les augmentations déjà demandées à la Régie de l'énergie en août sont avalisées;

Attendu que le 1^{er} novembre dernier, la première ministre Pauline Marois a dévoilé la Stratégie d'électrification des transports du gouvernement du Québec;

Attendu que dans un mémoire remis à la Commission sur les enjeux énergétiques au Québec en septembre dernier, la STM écrivait que l'électrification en elle-même comportait de nombreuses dépenses périphériques. Nous citons : « le passage à l'électrification comporte de nombreux surcoûts

liés à la mise à l'essai de nouvelles technologies, à l'achat des véhicules, à la mise en place des infrastructures de soutien ainsi qu'à l'exploitation »;

Attendu que dans ces conditions, l'électrification des transports pourrait coûter bien plus cher à la STM;

Attendu que le gouvernement du Québec tarde à délier les cordons de la bourse pour soutenir financièrement la STM, alors que cette dernière jongle avec un déficit d'exploitation de 15 à 20 millions \$ cette année, et qu'elle prévoit un nouveau déficit de près de 60 millions \$ en 2014;

Attendu que ces augmentations appréhendées des tarifs d'électricité risquent fortement d'être assumées par les usagers de la STM;

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par M. Richard Bergeron

que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'intervenir rapidement auprès d'Hydro-Québec et de la Régie de l'énergie afin d'offrir un tarif préférentiel d'électricité à la STM.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Aref Salem

d'amender la résolution présentement à l'étude comme suit :

- en y retirant le 7^e « Attendu »;

- en modifiant le Résolu afin qu'il se lise comme suit : « que le conseil municipal demande à la Régie de l'énergie et à Hydro-Québec de maintenir la tarification L, soit pour la tarification de base actuelle pour l'électricité consommée par la STM, les usines de production d'eau potable et les usines d'épuration d'eaux usées »;

- en modifiant le titre afin d'y ajouter à la fin les mots « les usines de production d'eau potable et les usines d'épurations des eaux usées ».

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

À 22 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

Intérêts pécuniaires 2013-2017 - Conseillers municipaux – Novembre 2013

Le 26 novembre 2013

Manon **Barbe**, Dimitrios (Jim) **Beis**, Richard **Bergeron**, Michel **Bissonnet**, Éric Alan **Caldwell**, Richard **Celzi**, Harout **Chitilian**, Catherine **Clément-Talbot**, Jean-François **Cloutier**, Russell **Copeman**, François William **Croteau**, Claude **Dauphin**, Gilles **Deguire**, Pierre **Desrochers**, Benoit **Dorais**, Sterling **Downey**, Erika **Duchesne**, Pierre **Gagnier**, Jean-Marc **Gibeau**, Richard **Guay**, Laurence **Lavigne Lalonde**, Guillaume **Lavoie**, Louise **Mainville**, Normand **Marinacci**, Justine **McIntyre**, Perter **McQueen**, Réal **Ménard**, Sylvain **Ouellet**, Lorraine **Pagé**, Jean-François **Parenteau**, Dominic **Perri**, Valérie **Plante**, Madga **Popeanu**, Chantal **Rossi**, Marvin **Rotrand**, Chantal **Rouleau**, Richard **Ryan**, Aref **Salem**, Anie **Samson**, Craig **Sauvé**, Jeremy **Searle**, Steve **Shanahan**, Anne-Marie **Sigouin**, Emilie **Thuillier**, Monique **Vallée**.
